

CHAMPIONNAT du FINISTERE – PLOUARZEL 2022

- Article 1** : Le championnat du Finistère des Oiseaux de cages et de volières se déroulera du mercredi 2 au 6 novembre 2022 à la salle polyvalente au bourg de Plouarzel. organisé par les Amis des Oiseaux de Brest Iroise dont le comité directeur de cette manifestation est le bureau.
- Article 2** : Ce concours est ouvert à tous les éleveurs du Finistère affiliés à la Région Ornithologique de Bretagne.
- Article 3** : Ne pourront concourir que les oiseaux de propre élevage bagués au numéro de l'éleveur.
Pour les oiseaux dont la détention est soumise à l'obtention du certificat de capacité, la copie de ce dernier devra accompagner la feuille d'engagement
Pour les oiseaux soumis à déclaration i-fap, l'exposant devra se munir de l'attestation de marquage. En cas de contrôle le comité organisateur ne sera pas tenu responsable de la non présentation de cette attestation.
Les classes et sections sont celles en vigueur à l'U.O.F, elles sont consultables sur le Site de la R.O.B.
- Article 4** : Les feuilles d'engagements ainsi que les droits d'inscriptions (chèque à l'ordre de l'A.O.B.I.)devront être adressés à : Daniel SAGOT – Kerpierre 29460 Dirinon- pour le 25 Octobre 2022 .
Les sociétés affiliées à l'UOF saisiront dans Ornithonet les engagements de leurs adhérents pour le 25 octobre 2022 .Le numéro de bague n'est pas nécessaire au moment de l'inscription sur la feuille d'engagement.
- Article 5** :Le nombre d'oiseaux par éleveur n'est pas limité. Le droit d'inscription est fixé 2 € 50 par oiseau et à 8 € pour un Stam. Le Palmarès est facultatif au prix de 5 €. En cas d'absence d'oiseaux les droits restent acquis à la société organisatrice. Les résultats seront publiés sur internet à partir du samedi midi.
- Article 6** : Les oiseaux seront reçus dans la salle d'exposition le mercredi 2 novembre de 13 h 30 à 19 h. Les oiseaux arriveront dans des cages de concours adaptées. Le fond des cages sera garni d'un tapis de graines permettant à l'oiseau de se nourrir Correctement pour au moins 48 heures.
- Article 7** : La société organisatrice assurera la nourriture des oiseaux et les soins nécessaires.

Elle ne sera pas tenue responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités intervenus durant ce championnat. Tout oiseau reconnu malade par le service vétérinaire lors de l'engagement sera refusé.

Article 8 : Les oiseaux seront jugés le jeudi 4 novembre et si nécessaire le vendredi 5 Nov.
Les juges seront les suivants :

- Canaris couleurs : Mr CHEVALIER
- Exotiques becs droits : Mr SAPEY
- Becs crochus : Mr BESCOND

Pendant le jugement des oiseaux, seuls les commissaires mandatés par la société organisatrice assisteront les juges. Ils devront se retirer dès lors que leurs propres oiseaux relèveront de la section présentée aux juges. Au cours des jugements, Le juge pourra reclasser un oiseau mal engagé.

Article 9 : Les récompenses sont décernées d'après les décisions des juges. Le titre de champion requiert un minimum de 90 points (individuel) et 360 points (Stam) Pour être deuxième ou troisième, le minimum requis est de 89 points en individuel et 358 pour un Stam

La remise des prix aura lieu le Dimanche 6 Novembre à 11 heures et sera suivie d'un verre de l'amitié offert à tous les éleveurs ayant participé à ce championnat.

Article 10 : Le délogement des oiseaux s'effectuera le dimanche 6 novembre à partir de 17 h 30. La sortie de la salle sera autorisée après la restitution de la totalité des Feuilles de délogement.